

**DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

DIEPAT/10-508-665 du 08/11/2010

**MISE A JOUR DES ARRETES PORTANT COMPOSITION DES CAPA
(REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION) DES : PERSONNELS DE
DIRECTION - INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE - CONSEILLER
D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE ET DES ADJOINTS
TECHNIQUES DE LABORATOIRE - ADJOINTS TECHNIQUES DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT - ADJOINTS TECHNIQUES DE
RECHERCHE ET DE FORMATION**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. GAYRAUD - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - Adresse mail :
ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 8 et 10 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 5 octobre 2009 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction ;

CONSIDERANT QUE M. Patrick ARNAUD, secrétaire général adjoint de l'académie a été nommé dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale responsable du département des affaires générales et de la modernisation à compter du 5 octobre 2010 ;

CONSIDERANT QUE M. Patrick DEMOUGEOT, inspecteur d'académie adjoint au directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône a obtenu sa mutation dans l'académie de Toulouse à compter de la rentrée scolaire 2010 ;

CONSIDERANT QUE Mme Marianne FIELD, IA-IPR Vie Scolaire a été admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2010 ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la Commission Administrative Paritaire Académique des :

| PERSONNELS DE DIRECTION | |
|--|---|
| Titulaires | Suppléants |
| -Le Recteur, Jean-Paul de Gaudemar, Président, | -Mme Martine Burdin, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille |
| -M. Jean-Luc Benefice, Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, | -M. Fabrice Gérardin, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat, |
| -M. Bernard Lelouch, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse, | -M. Guy Monchaux, Inspecteur d'Académie adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux des Bouches-du Rhône, |
| -M. Didier Vin-Datiche, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, | -M. Daniel Passat, Inspecteur d'Académie adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux des Bouches du Rhône, |
| -M. Pierre Barrière, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes, | -Mme Blandine Brioude, Secrétaire générale adjointe, Rectorat, département de la prospective de l'analyse et de la programmation, |
| -M. Damien Durand, IA-IPR Etablissements et Vie scolaire | -M. Philippe Gayraud, Chef de la Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 6 octobre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 8 et 10 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 4 décembre 2009 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des inspecteurs de l'éducation nationale ;

CONSIDERANT QUE M. Roland Kastler a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 4 octobre 2010 ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la Commission Administrative Paritaire Académique des :

| INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE | |
|--|--|
| Titulaires | Suppléants |
| -Le Recteur, Jean-Paul de Gaudemar, Président, | -Mme Martine Burdin, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille |
| -M. Jean-Luc Benefice, Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône, | -M. Pierre Barrière, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Alpes, |
| -M. Bernard Lelouch, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse, | -M. Claude Garnier, Délégué académique aux Enseignements Techniques, |
| -M. Didier Vin-Datiche, Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes de Haute Provence, | -M. Fabrice Gérardin, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat, |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 6 octobre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 8 et 10 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 21 septembre 2009 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des conseillers d'administration scolaire et universitaire ;

CONSIDERANT QUE Mme Nicole LAFON a été admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 2 septembre 2010 ;

- **A R R E T E** -

ARTICLE 1^{er} - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| CONSEILLERS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE | |
|---|--|
| Titulaires | Suppléants |
| -M. le Recteur, Jean-Paul de Gaudemar, Président, | -Mme Bernadette Ramtani, Proviseure, Lycée Emile Zola, Aix-en-Provence, |
| -Mme Martine Burdin, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille, | -Mme Martine Nigita, Proviseure, lycée Antonin Artaud, Marseille, |
| -M. Fabrice Gérardin, Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat, | -Mme Sylvie Taix, AENESR, Inspection Académique de Vaucluse, |
| -M. Michel Ricard, AENESR, Inspection Académique des Bouches-du-Rhône | -M. Damien Verghaeghe, Secrétaire Général, Université de la Méditerranée |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'AIX-MARSEILLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 6 octobre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 8 et 10 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2009 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de laboratoire ;

CONSIDERANT QUE M. Roger MUS, Proviseur, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 2 octobre 2010 ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| ADJOINTS TECHNIQUES DE LABORATOIRE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT | |
|---|--|
| Titulaires | Suppléants |
| -M. le Recteur, Jean-Paul de Gaudemar, Président | -Mme Sylvie Horn, AENESR, lycée Vauvenargues, Aix-en-Provence, |
| -Mme Martine Burdin, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille, | -Mme Chantal Hardy, AENESR, Lycée Saint-Exupéry, Marseille, |
| -M. Fabrice Gérardin, Secrétaire Général adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat, | -Mme Sylviane Dutertre, ADAENES, Adjointe au DRRH, Rectorat, |
| -M. Joël Cnokaert, IA-IPR Biologie-Biochimie, | -Mme Corinne Merlin, Proviseure, lycée Mendès France, Vitrolles, |
| -M. Ivan Deydier, Proviseur, Lycée Jean Perrin Marseille, | -Mme Nadine Garnier, Chef des travaux, Lycée Jean Perrin, Marseille, |
| -M. André Becherand, Proviseur, Lycée Cézanne, Aix-en-Provence, | -Mme Noelle Vincent, Chef du bureau des personnels techniques au Rectorat, |
| -Mme Maryse Huyghe, Proviseure, Lycée M. Curie, Marseille | -M. Philippe Gayraud, Chef de la DIEPAT au Rectorat |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'AIX-MARSEILLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 6 octobre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Le Recteur de l'Académie d'Aix Marseille

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 8 et 10 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2009 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques des établissements d'enseignement ;

CONSIDERANT QUE Mme Hélène de la Rochette, Secrétaire Générale du CREPS-PACA a été admise à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2010 ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1er - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT | |
|---|--|
| Titulaires | Suppléants |
| -M. le Recteur, Jean-Paul de Gaudemar, Président, | -M. Jean-Marc Giner, Proviseur, lycée professionnel Léonard de Vinci, Marseille, |
| -Mme Martine Burdin, Secrétaire Générale de l'Académie, | -Mme Véronique Galzy, ADAENES, Chef de la Division Logistique au Rectorat, |
| -M. Fabrice Gérardin, Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat, | -Mme Sylviane Dutertre, ADAENES, Adjointe du Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat, |
| -M. Michel Ricard, Secrétaire Général, Inspection Académique des Bouches-du-Rhône, | -Mme Annie Crapoulet, Directrice des ressources humaines, de l'organisation administrative et de la modernisation, Inspection académique des Bouches-du-Rhône, |
| - Mme Claire Moriconi, Principale, collège Campra, Aix-en-Provence | -Mme Noelle Vincent, APAENES, Chef du bureau des personnels techniques au Rectorat, |
| -M. Charles-Henri Garnier, AENESR, lycée Emile Zola, Aix-en-Provence | - M. Philippe Gayraud, Chef de la DIEPAT, au Rectorat |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'AIX-MARSEILLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 6 octobre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille
Chancelier des Universités

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires et notamment ses articles 8 et 10 ;

VU l'arrêté rectoral en date du 21 septembre 2009 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des adjoints techniques de recherche et formation ;

CONSIDERANT le changement d'affectation de M. Charles Henri Garnier et de M. Christophe Ferrer ;

CONSIDERANT la mutation hors de l'académie d'Aix-Marseille de M. Jean-François Delforge ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1 - Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des :

| ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE et FORMATION | |
|---|---|
| Titulaires | Suppléants |
| -M. le Recteur, Jean-Paul de Gaudemar, Président | -Mme Monique Barillot, APAENES, CROUS d'Aix-Marseille, |
| -Mme Martine Burdin, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille, | -Mme Nathalie Delfau, Adjointe au Directeur, responsable du système d'information académique au Rectorat, |
| -M. Fabrice Gérardin, Secrétaire Général adjoint, Directeur des Relations et Ressources Humaines au Rectorat, | -Mme Sylviane Dutertre, ADAENES, Adjointe au DRRH, Rectorat, |
| -M. Damien Verhaeghe, Directeur Général des services, Université de la Méditerranée, | -Mme Dominique Escalier, DRH, Université de la Méditerranée, |
| -M. Fathie Boubertekh, Directeur Général des services, Université de Provence, | -Mme Carole Dano-Doremus, DRH, Université de Provence, |
| -Mme Thérèse Chetail, Directrice Générale des services, Université Paul Cézanne, | -M. Stéphane Bourdageau, DRH, Université Paul Cézanne, |
| -M. Lucay Sautron, Directeur Général des services, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, | -M. Philippe Gayraud, Chef de la DIEPAT au Rectorat, |
| -M. Laurent Barbieri, Directeur Général des services - Ecole Centrale de Marseille | -Mme Noelle Vincent, Chef du bureau des Personnels techniques, au Rectorat |

ARTICLE 2 - La Secrétaire Générale de l'Académie d'AIX-MARSEILLE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 6 octobre 2010.

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités